



CRUES DE LA SEINE : INTERRUPTION DE LA NAVIGATION A PARIS

Voies navigables de France, gestionnaire du réseau fluvial navigable, a interrompu hier, ce mercredi 3 février, la navigation dans Paris entre le Pont de Grenelle et le bassin de l'Arsenal, la cote d'alerte des 4,3m ayant été franchie à l'échelle d'Austerlitz. Cet arrêt de navigation réglementaire est pris pour des raisons de sécurité de navigation et notamment de limitation des hauteurs libres sous les ponts dans Paris.

En conséquence, la navigation de transit est interrompue sur ce secteur mais reste maintenue sur le reste de la Seine, notamment en amont et en aval de Paris, ce qui permet d'assurer la desserte des ports de Gennevilliers, Rouen et Le Havre.

VNF a anticipé cette interruption et informé en amont, dès que possible, les transporteurs et les chargeurs afin notamment de leur permettre de trouver dans les meilleures conditions possibles des solutions alternatives pour l'acheminement de leurs marchandises. En moyenne dans Paris, une trentaine environ de bateaux de fret de plus de 1 000 tonnes de chargement traversent quotidiennement Paris.

Selon les prévisions de Vigicrues du 3/2 à 9h40, le niveau de la Seine dans Paris se stabilise ce jour avant de repartir à la hausse en fin de semaine. Cette tendance à la hausse devrait se maintenir les jours suivants, avec plus ou moins d'ampleur en fonction des pluies observées. Il s'agit à ce stade d'une crue habituelle pour la saison. Des précipitations sont à nouveau attendues ce week-end, rendant incertaines les prévisions au-delà de vendredi.

D'autres secteurs du bassin de la Seine sont également concernés par des arrêts de navigation : sur la Marne, la navigation est interrompue entre Courcelles et Meaux sur environ 110 km ainsi que sur le canal Latéral à l'Oise entre l'écluse de Sempigny et le canal de Saint Quentin.

LES MISSIONS DE VNF EN PERIODE DE CRUES SUR LA SEINE

FACILITER L'ÉCOULEMENT DE LA CRUE, SURVEILLER, METTRE EN SECURITE ET INFORMER

En cas de crue, la première mission de Voies navigables de France consiste à « rendre ses ouvrages transparents », c'est-à-dire à faire en sorte que les barrages de navigation ne constituent plus un obstacle à l'écoulement, pour permettre à l'eau de s'écouler le plus naturellement possible et à la crue de s'évacuer le plus rapidement possible. Dès lors que les ouvrages de navigation ont été effacés, les niveaux d'eau dans les fleuves ou rivières concernées dépendent entièrement des débits. VNF n'a plus de prise sur ces niveaux.

Parallèlement à cette action sur les barrages, les personnels de VNF assurent **une surveillance accrue du réseau en crue**. Il s'agit pour eux de veiller à ce que les ouvrages dont il est gestionnaire (barrages réservoirs et de navigation, écluses, digues éventuelles...), qui sont parfois submergés et dans tous les cas soumis à des pressions très fortes, ne montrent pas de signes de fatigue, car tout accident pourrait avoir des conséquences dommageables.

Les agents de Voies navigables de France assurent également **une surveillance des bateaux**, en particulier ceux laissés sans surveillance et vérifient que ceux-ci sont en sécurité. Le cas échéant, ils prennent contact avec leurs propriétaires pour garantir leur bon amarrage.

Ces actions ne vont pas sans **un suivi accru des niveaux d'eau, pour anticiper les évolutions et prévoir les actions à mettre en oeuvre**. VNF met ces informations à disposition des navigants (avis à la batellerie, SIF Seine, lien avec le site vigicrues) et communique auprès des Préfectures et des collectivités concernées.

Enfin, **VNF s'efforce d'accompagner les chargeurs impactés sur la période**. Notamment, l'établissement vient de signer une convention de coopération avec SNCF Réseau pour que, dans la mesure du possible, les trafics empêchés par la crue puissent être repris sur la période considérée par le réseau ferroviaire plutôt que par la route.

RECOMMANDATIONS

En période de crue, une vigilance toute particulière est recommandée pour les navigants, les riverains et les promeneurs. Là où elle est encore autorisée, la navigation reste délicate, les rivières pouvant charrier de nombreuses embâcles susceptibles d'endommager les embarcations. Les propriétaires des bateaux stationnés et d'établissements flottants doivent surveiller et vérifier régulièrement leurs conditions d'amarrage afin que celles-ci les retiennent dans de bonnes conditions. Pour les bateaux de plaisance, il est recommandé de limiter les déplacements dans les zones de crues. Les promeneurs et les riverains sont invités à ne pas s'approcher trop près des canaux et des rivières, les crues pouvant déstabiliser les berges et provoquer des chutes à l'eau.

En savoir plus sur : www.vnf.fr

Que fait VNF en cas de crue et sécheresse ?

<https://www.vnf.fr/vnf/accueil/gestion-de-leau-et-environnement/prevention-et-gestion-des-crues-et-secheresse/>

VNF et la gestion de l'eau, comment ça marche ?

<https://www.vnf.fr/vnf/accueil/gestion-de-leau-et-environnement/comment-ca-marche/>

CONTACTS PRESSE VNF :

Voies navigables de France - Direction du Bassin de la Seine

Corinne Spiner : 06 23 02 09 35 / corinne.spiner@vnf.fr

À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr

Fort de plus de 4 000 personnels mobilisés au service du fluvial, **Voies navigables de France** entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- Il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- Il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;

- Il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique.

www.vnf.fr  **VNF - Voies navigables de France**  **VNF_officiel**